

SAUVONS LE GRAND CHENE !

Mobilisons-nous pour préserver notre patrimoine arboré

Rassemblement devant le 70 avenue du Général Leclerc à Saint-Maur-des-Fossés

Vendredi 17 juin 2022 à 19h - Apéro

Rien n'y a fait : pétition de 21.000 personnes* à l'initiative de François Winicki, articles et interviews dans les journaux et radios (Alain Baraton, jardinier de Versailles), demandes de retrait du Permis par la Préfecture, par les riverains et associations comme **A.R.B.R.E.S** et **DEJAENAT**, interventions en Conseil Municipal.

Le Grand Chêne, datant de 4 siècles, est condamné par un projet du promoteur SCCV Arborescence au 70 avenue du Général Leclerc à Saint-Maur-des-Fossés. Le Permis de construire délivré en 2020 par la mairie de Saint-Maur est toujours d'actualité et les travaux doivent débiter d'ici l'été 2022.

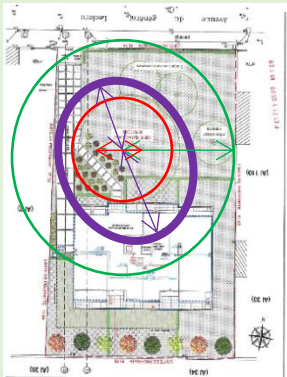
Il est considéré comme un des chênes les plus beaux d'Ile-de-France, je rajouterais, comme un des chênes les plus beaux de France

Alain Baraton - France Inter - mars 2021

Non !

Notre association dejaenat94.org a demandé au Tribunal Administratif de Melun le 27 mars 2022

l'annulation du Permis de Construire, car obtenu sur la base de fausses déclarations. En effet, il ne prend pas en compte les racines pourtant protégées par le PLU, et minimise les dimensions des branches (le houppier).



Le Grand Chêne, arbre « classé remarquable » par le PLU, est en **danger de mort** : la construction obligera à un élagage sévère de ses branches, les engins de chantier et le terrassement entameront son système racinaire.

=> **2 facteurs de dépérissement et d'introduction de maladies.**

L'association **DEJAENAT** et ses soutiens considèrent que le Grand Chêne est un patrimoine remarquable, symbolique des enjeux de lutte pour la préservation de la biodiversité et de la nature en ville, et de résilience contre le réchauffement climatique.

Monde vivant à lui seul, cet arbre séculaire doit être protégé. Nous exigeons :

- **L'abandon de toute construction** immobilière dans son espace vital et sa zone de développement,
- **La réhabilitation du bâtiment existant** en fond de parcelle, un autre projet valorisant la biodiversité,

- **La mise en valeur et la protection de l'arbre, pour le rendre visible des visiteurs depuis la rue.**



Sur un autre chantier de Saint-Maur, voilà ce qu'est devenu un arbre remarquable dit « protégé »

Chêne figuré au PC. Rayon = 9 m



Rayon réel de 14 m au Sud-Est



Zone minimale du chevelu racinaire. Rayon = 20 mètres



Contacts pour l'association, Philippe VERGEZ, Président - info@dejaenat94.org et Denis LAURENT, chargé du dossier - mfdl@club-internet.fr

Avec le soutien de :



COLLECTIF POUR LA DEFENSE DES JARDINS ET ESPACES NATURELS DU VAL DE MARNE www.dejaenat94.org

*<https://www.change.org/p/riverains-sauvegarde-d-un-des-plus-vieux-et-magnifiques-arbres-de-France>